

LA PRODUCTION DES CHÂTRONS CHAROLAIS AU PÂTURAGE

TÉMOIGNAGE RÉGIONAL EN SAONE-ET-LOIRE

CE RAPPORT A POUR OBJET LA DESCRIPTION DU CYCLE DE PRODUCTION DU CHÂTRON CHAROLAIS ENGRAISSÉ AU PÂTURAGE. IL S'AGIT D'UNE PRODUCTION EXTENSIVE DE caractère traditionnel en marge des études de production intensive de viande bovine.

Le châtron charolais est un animal qui naît au printemps. Il est conduit avec sa mère au pâturage jusqu'à l'âge de neuf mois environ, sevré, hiverné en stabulation, castré, remis au pâturage, de nouveau hiverné en stabulation, puis enfin engraisé au pâturage et commercialisé à l'âge de trente à trente-trois mois, à un poids de carcasse de l'ordre de 340 à 370 kg.

Cette énumération traduit un cycle de production long. Il y a quelques années seulement, ce cycle était encore plus long puisqu'un grand nombre de châtrons n'étaient abattus qu'à l'âge de quarante mois.

Nous allons successivement situer l'importance actuelle de la production de châtrons charolais de trente-trente-trois mois dans le département de Saône-et-Loire, donner quelques caractéristiques techniques concernant les différentes phases de conduite de cet animal et enfin faire part des orien-

tations que nous soupçonnons en décrivant sommairement le type d'animal qui devrait prendre le relais du châttron de trente - trente-trois mois, à savoir le châttron de deux ans fini à l'auge.

1) Importance de la production de châttrons charolais de trente-trente-trois mois dans le département de Saône-et-Loire.

Il n'existe aucune statistique officielle permettant de chiffrer l'importance de cette production tant au niveau de la production interne du département qu'au niveau du nombre de têtes commercialisées annuellement.

Il y a, en effet, une différence entre la production interne du département qui est directement fonction du nombre de vaches charolaises présentes, soit environ 130.000 pour la Saône-et-Loire, et le nombre de têtes commercialisées : des châttrons maigres de dix-huit mois sont achetés dans les départements voisins (Nièvre, Cher, Allier) et une fraction non négligeable d'animaux gras et de veaux sevrés (broutards) transitent pour leur commercialisation par la Saône-et-Loire au niveau des marchés de Saint-Christophe-en-Brionnais.

De l'avis des responsables professionnels, il semble qu'à l'heure actuelle, dans le département, la commercialisation des animaux mâles se ventile selon les pourcentages suivants :

— Châttrons de trente - trente-trois mois engraisés au pâturage	75 %
(certains d'entre eux changent de propriétaire à l'âge de dix-huit mois. Ils passent du naisseur chez l'engraisneur qui est appelé « emboucheur »).	
— Broutards (veaux sevrés)	15 %
— Taurillons, taureaux, châttrons finis à l'auge	10 %
	<hr/>
	100 %

32 Cela représente un total de 100.000 têtes de bovins environ, dont sensiblement un tiers provient de départements voisins.

2) Caractéristiques techniques concernant les différentes phases de conduite des châtrons de trente-trente-trois mois.

Ces différentes phases sont les suivantes :

- 1) Naissance-sevrage (0-9 mois) février à novembre
- 2) Hivernage (9-13 mois) novembre à mars
- 3) Pâturage (13-21 mois) mars à novembre
- 4) Hivernage (21-25 mois) novembre à mars
- 5) Engraissement à la pâture (25 à 30-35 mois) mars à août-novembre

Il y a donc une succession de phases alternées de pâture de huit mois environ et de stabulation de quatre mois.

PHASE 1 - Naissance-sevrage.

Les vélages dans le Charolais ont lieu au printemps et sont très groupés.

Une référence établie par le Syndicat de Contrôles de performances des aptitudes des viandes des bovins de boucherie de Charolles, portant sur plusieurs années avec des enregistrements annuels sur 35.000 animaux environ donne la répartition suivante :

Janvier	13 %
Février	28 %
Mars	29 %
Avril	16 %
Mai + juin	12 %
Juillet à décembre	2 %

Selon la même source, le poids moyen des veaux à la naissance est de 38 à 42 kg pour les femelles et de 42 à 46 kg pour les mâles.

Des pertes de veaux sont observées de la naissance jusqu'à trois à quatre mois. Une enquête réalisée par l'E.D.E. de Saône-et-Loire en 1969-1970 portant sur 450 veaux a fait apparaître :

- 2,7 % de veaux mort-nés ou morts dans les premières heures de leur vie,
- 4,0 % de veaux morts de septicémie,
- 32,0 % de veaux morbides (la morbidité englobe dans cet enregistrement la simple indigestion jusqu'à la maladie grave suivie de guérison).

En 1970-1971, cette même enquête portera sur la descendance de 3.000 vaches.

Les veaux charolais têtent leur mère de la naissance au sevrage à neuf mois. A deux ou trois mois, ils sont mis au pâturage avec leur mère. On estime qu'à quatre mois ils commencent à tirer profit de l'herbe. Une ration complémentaire de concentré peut leur être distribuée. Des observations faites par l'E.D.E. montrent que cette complémentation a un effet très positif sur la croissance du veau lorsque cette dernière tombe à 500-600 g par jour, ce qui peut arriver lorsque, en août-septembre, s'installe une sécheresse très marquée.

En année moyenne, les performances suivantes sans complémentation ont été enregistrées :

<i>Année</i>	<i>Nombre de veaux mâles contrôlés</i>	<i>C.Q.M. (kg) Naissance-7 mois</i>	<i>C.Q.M. (kg) 7 mois-sevrage</i>
1968	123	1,200	0,570
1969	272	1,060	0,900
1970	242	1,000	0,740

Ainsi à la rentrée à l'étable, à la mi-novembre, les veaux pèsent en moyenne, suivant l'année, de 290 à 320 kg.

PHASE 2 - Hivernage I :

L'hivernage débute généralement par un sevrage qui est brutal. En effet, du jour au lendemain les veaux :

- sont séparés de leur mère et privés de lait,
- changent de régime : l'alimentation à base de lait et d'herbe est remplacée par une alimentation à base de foin.

La castration est souvent pratiquée peu de temps après le sevrage. Elle vient par conséquent s'ajouter aux chocs du sevrage. Toutefois, certains éleveurs pratiquent un sevrage progressif. Ils distribuent un concentré avant le sevrage et enfin diffèrent la castration en fin d'hivernage.

En 1967-1968, sur 335 animaux mâles pesés au début, au milieu et en fin d'hivernage on a enregistré un croît quotidien moyen de 350 g (68 % de la population compris entre 25 g et 675 g).

En 1968-1969, sur 446 animaux mâles le croît quotidien moyen était de 261 g (68 % de la population compris entre 17 g et 505 g).

Les rations distribuées sont à base de foin. Lorsque le foin est distribué seul à raison de 5 à 6 kg par jour, le croît journalier est voisin de 0. Le concentré distribué en plus du foin à raison de 0,5 kg à 2,5 kg selon les élevages permet aux animaux d'extérioriser un croît de 100 g à 700 g par jour.

Ainsi, les animaux à la sortie de l'hiver, à la mi-mars, ont un poids moyen de 330 à 360 kg.

PHASE 3 - Pâturage I :

La période de pâturage commence par une période de transition pendant laquelle les animaux perdent du poids.

Quelques pesées effectuées trois semaines à un mois après la mise à l'herbe nous ont permis d'enregistrer des pertes de poids allant, suivant les élevages, de 250 à 950 g par jour.

Les bons éleveurs, en distribuant du foin à la mise à l'herbe durant une dizaine de jours et en différant celle-ci au 1^{er} avril, limitent ce lessivage qui est cependant en partie la conséquence d'un changement du contenu digestif.

Au pâturage, les animaux sont dans la majorité des cas conduits en pâturage libre à raison de deux animaux à l'hectare.

Les performances enregistrées durant cette période de pâturage sont très variables et directement liées à l'état sanitaire des animaux qui, lui-même, est très dépendant de la qualité de la prairie pâturée.

En 1968, nous avons enregistré, sur 168 animaux, un croît journalier moyen durant cette période de pâturage de 720 g. En 1969, il était de 810 g pour 200 animaux en contrôle. Les animaux mal nourris pendant l'hiver ayant eu un croît faible pendant cette période ont généralement un croît en été

supérieur à celui de leurs homologues mieux nourris pendant l'hiver. La compensation est en première approximation de l'ordre de 30 % pour la fourchette de performances à l'intérieur de laquelle ont porté les enregistrements. Enfin signalons que ces châtrons sont rarement complétés en céréales à la pâture. Quelques essais réalisés par l'E.D.E. ont montré que la complémentation pouvait être positive sur le plan purement technique. Par contre, son intérêt économique est très douteux.

PHASE 4 - Hivernage II :

Les châtrons à ce stade subissent une période de restriction alimentaire très marquée, ce qui se concrétise par la distribution rationnée de foin voire de paille.

Des pesées effectuées par l'E.D.E. en début et en fin d'hiver (en 1967-1968 et 1968-1969) font ressortir des croûts journaliers moyens respectivement de 175 g et 80 g).

En fin d'hiver, les animaux ont un poids moyen de 470 à 520 kg.

PHASE 5 - Pâture II - Engraissement :

Après une période de quatre mois de sous-alimentation sévère, les châtrons extériorisent généralement de très bonne performances. La croissance compensatrice joue très largement à ce niveau.

Nous disposons de peu de références pour cette période d'engraissement à la pâture.

Un essai en Saône-et-Loire, portant sur 32 châtrons conduits les uns sur pâturage libre, les autres sur pâturage tournant, au sein d'une même prairie, a fait ressortir les performances suivantes :

	<i>C.Q.M. (kg) sur pâturage libre</i>	<i>C.Q.M. (kg) sur pâturage tournant</i>
1967	1.185	950
1968	1.110	930

Le chargement à l'hectare était de 1,35 châtron en pâturage libre et de 2,50 châtrons en pâturage tournant.

Les résultats de cet essai sont très voisins de ceux qui ont été obtenus par les services agronomiques de la Société Péchiney-Saint-Gobain en sept années d'observations sur une prairie conduite pour partie en pâturage libre, pour partie en pâturage tournant, dans l'Auxois.

La moyenne des performances pour sept années d'exploitation est la suivante :

	<i>Nombre d'animaux contrôlés</i>	<i>C.Q.M. (kg)</i>
Pâturage libre	89	1,020
Pâturage tournant	120	0,905

Ces châtrons qui, pour la plupart, présentent un état d'engraissement satisfaisant sont commercialisés d'août à novembre à poids moyen de 620 à 680 kg.

Les animaux insuffisamment finis subissent un complément d'engraissement à l'auge de deux mois environ.

Que conclure sur ce type d'animal, production dominante à l'heure actuelle en Charolais ?

Cette production se caractérise par :

- *ses inconvénients :*
 - une conduite extensive, entraînant une sous-valorisation du potentiel fourrager des prairies,
 - une hétérogénéité au niveau des types d'animaux commercialisés allant du châtron de 330 à 400 kg de carcasse,
 - un capital immobilisé important (valeur vénale des animaux) face à une rotation lente de ce capital,

- une mise sur le marché à une époque où les cours sont généralement peu attractifs ;
- *ses avantages :*
 - production à base d'herbe pâturée : on estime que les deux tiers des U.F. nécessaires à la production de ce type d'animal proviennent d'U.F. pâturées, l'autre tiers étant apporté par le foin, lui-même issu des surfaces toujours en herbe. Cette production, par conséquent, valorise la principale ressource de la S.A.U. du département, en zone charolaise, à savoir 80 % de S.T.H.,
 - spéculation nécessitant peu de capitaux immobilisés en infrastructure. Les châtrons sont hivernés, le plus souvent dans de vieux bâtiments amortis depuis longtemps,
 - spéculation nécessitant peu de main-d'œuvre : quelque surveillance en période de pâture et des soins limités durant l'hiver,
 - production d'une carcasse, le plus souvent lourde, trouvant toujours un débouché sur le marché.

L'énumération de ces avantages et de ces inconvénients nous amène à concevoir un type d'animal essayant de conserver les uns et de limiter les autres.

Deux étapes semblent possibles dans la recherche du type de châtrons à produire dans l'avenir :

- une première approche peut être faite en essayant de raccourcir de six mois le cycle de production du trente-trente-trois mois, par un engraissement intensif à l'auge entre vingt et vingt-six mois. Cette technique est pratiquée depuis trois à quatre ans par quelques éleveurs de Saône-et-Loire ;
- une deuxième approche de mise au point beaucoup plus longue consiste à réétudier les différentes phases de pâture et de stabulation décrites plus haut en essayant de voir à quel stade il y a possibilité d'obtention de croissances journalières supérieures parallèlement à l'utilisation par les animaux d'U.F. grossières.

Cette deuxième approche est à l'étude sur une ferme propriété de la Chambre d'Agriculture de Saône-et-Loire et mise à la disposition de l'E.D.E. de ce département.

Ci-dessous figurent quelques premiers résultats obtenus à ces deux niveaux.

1) *Critères technico-économiques concernant la phase d'engraissement à l'âge de châtreaux charolais entre vingt et vingt-six mois (résultats d'enregistrements effectués par l'E.D.E. dans des élevages du département) :*

	<i>Année</i> 1965-66	<i>Année</i> 1966-67	<i>Année</i> 1967-68	<i>Année</i> 1968-69	<i>Année</i> 1969-70
Nombre d'animaux	125	71	92	90	207
Nombre de jours de contrôle	144	131	133	140	153
Poids des animaux début contrôle (kg)	468	479	469	537	505
Poids à la vente (kg) . .	590	609	600	663	622
Poids de carcasse (kg) . .	326	331	333	363	340
C.Q.M. (kg)	0,847	0,971	0,975	0,890	0,790
Prix du kilo de carcasse	6,75	6,50	6,60	7,59	8,25
Prix d'achat	1.653	1.680	1.602	1.918	2.134
Prix de vente	2.207	2.210	2.232	2.767	2.817
Plus-value	554	530	630	849	683

Les principales caractéristiques des rations ont été les suivantes :

<i>Année</i>	<i>% des aliments grossiers exprimés en U.F.</i>	<i>Concentration énergétique moyenne de la ration (U.F./kg M.S.)</i>
1965-1966	40	
1966-1967	61	0,71
1967-1968	58	0,77
1968-1969	57	0,77
1969-1970	52	0,77

En 1965-1966, année de démarrage, les rations comportaient :

- foin,
- ensilage herbe,
- ensilage maïs,
- concentré.

Progressivement, le pourcentage d'ensilage de maïs augmente aux dépens des autres composants de la ration. L'ensilage de maïs (30 % de M.S.) est plus fréquemment enrichi en urée et minéraux.

2) *Essai à la ferme de la Chambre d'Agriculture à Jalogny (71) : Production de châtrons charolais de deux ans finis à l'auge (à partir de broutards au sevrage) :*

Cet essai est en cours depuis l'automne 1968. Chaque année, 30 broutards au sevrage sont achetés :

- 15 conduits de manière traditionnelle (exposée plus haut),
- 15 conduits plus intensivement avec :
 - un C.Q.M. durant le premier hivernage de l'ordre de 600 à 700 g (avec distribution d'ensilage de maïs + urée + minéraux),
 - une castration à la mise à la pâture vers 400 à 420 kg de poids vif,
 - une conduite en été sur pâturage tournant,
 - un engraissement à l'auge avec une ration composée essentiellement d'ensilage de maïs enrichi en urée et minéraux.

Les premiers résultats obtenus nous permettent d'avancer que :

- l'ensilage de maïs distribué à des broutards en hivernage à raison de 17 kg brut par jour à 30 % de M.S. leur assure un C.Q.M. de 700 à 750 g,
- durant l'été, les animaux ayant eu un régime hivernal pauvre ont tendance à rattraper leurs homologues mieux nourris. Toutefois, la compensation n'est que de 30 % environ,

- l'engraissement des châtrons charolais de vingt-vingt-six mois avec en quasi-exclusivité de l'ensilage de maïs enrichi en urée et minéraux distribué à volonté est possible (le concentré est distribué à raison de 1 kg pendant l'engraissement),
- le poids de carcasse obtenu dans ces conditions de conduite et d'alimentation à l'âge de vingt-six mois environ est compris entre 360 et 380 kg.

Conclusion.

Châtrons finis à l'herbe, châtrons finis à l'auge ? C'est à l'économiste de conclure.

Nous pouvons cependant dire que le choix entre l'un ou l'autre type d'animal est fonction de la structure des exploitations et de leur système de production.

- Le trente-trente-trois mois s'adapte bien aux grandes structures disposant de peu de matériel et de main-d'œuvre, un peu figées sur elles-mêmes.
- Le vingt-quatre-vingt-six mois s'adresse à des exploitations conduites de manière intensive, mécanisées tant au niveau du matériel agricole qu'au niveau des bâtiments d'élevage.
De toute façon, elles doivent avoir la possibilité de cultiver du maïs sur des surfaces relativement importantes.

Il reste à chaque exploitant à faire son choix en fonction du dynamisme et de l'orientation qu'il entend donner à son exploitation.

Mlle H. DESBROSSE,
*Etablissement Départemental de l'Élevage
de Saône-et-Loire.*